

APPEL À CONTRIBUTION – PARCOURS EN CANCÉROLOGIE

Capitalisation des savoirs expérientiels sur les actions d'amélioration des parcours de personnes en situation de précarité face aux cancers

LA CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES, POUR QUOI FAIRE ?

Le projet de capitalisation des expériences en promotion de la santé, porté par la SFSP et la FNES, s'inscrit dans une initiative nationale plus large de partage de connaissances et de données probantes en santé publique, pilotée par la Direction générale de la santé : InSPIRe-ID (Initiative en santé publique pour l'interaction entre recherche, intervention et décision).

L'objectif est de compléter les données issues de la recherche et les bases de données descriptives des actions existantes (base OSCARS...). Ces données ne permettent pas toujours de répondre à la question

du «*Comment-Faire ?*». La capitalisation répond à cette question à partir d'un recueil d'informations très détaillé auprès des acteurs et de son analyse. **Elle a pour objectif de faire apparaître les logiques à l'œuvre, de décrire finement les contextes, les savoirs issus de l'action, les stratégies déployées**, pour rendre opérationnelles des stratégies décrites comme efficaces dans la littérature.



Pour tout savoir sur la capitalisation des expériences en promotion de la santé, c'est [ici](#) !

LA CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES EN PRATIQUE

DES PRINCIPES

- Une démarche **empirique** au sens de la construction de connaissance à partir de l'expérience, centrée sur le recueil de cette expérience et le récit des faits
- Une démarche s'inspirant des approches **compréhensives**
- Une démarche **accompagnée**, qui s'appuie sur la réalisation d'**entretiens semi-directifs** afin de recueillir des informations très détaillées auprès des acteurs - et de les analyser - sur : le contexte, stratégies déployées, partenariats, moments clés, savoirs faire et compétences mobilisés, freins, leviers, éléments facilitants ...

DES ÉTAPES-CLÉS



ETAPE 01

Cadrage de la démarche



ETAPE 02

Recueil d'informations



ETAPE 03

Analyse des données recueillies



ETAPE 04

Rédaction et validation d'une fiche



ETAPE 05

Diffusion des fiches

LE PROJET « PARCOURS EN CANCÉROLOGIE »

Dans son article «Parcours de soins en situation de précarité : entre détermination et individualisation»¹, Caroline Després rappelle que les parcours de santé des personnes en situation de précarité sont relativement peu documentés, notamment en raison de la singularité de chacun de ces parcours. En effet, le terme «précarité» recouvre de nombreuses situations de vie très différentes les unes des autres, en matière de situation économique, familiale, sociale, etc. Le niveau de compétences psycho-sociales est également très hétérogène, tout comme les comportements par rapport aux facteurs de risques (addictions, alimentation, etc.).

Les parcours des personnes en situation de précarité face aux cancers s'inscrivent évidemment dans ces constats : il est notamment constaté des prises en soin

trop tardives en raison de nombreux freins à l'accès à la santé et, de ce fait, un haut niveau de pertes de chance. Il est donc nécessaire d'adresser cette question d'amélioration des parcours des personnes en situation de précarité, dans la perspective de réduction des inégalités sociales en santé.

Il existe de nombreuses initiatives de porteurs de projets visant l'amélioration de ces parcours. Ces initiatives ne donnent cependant pas nécessairement lieu à des publications largement diffusées, alors qu'elles pourraient donner lieu à la constitution d'un corpus d'enseignements originaux et partageables. De plus, les données disponibles aujourd'hui renseignent en général peu les mécanismes sous-jacents aux initiatives: fonctions et moments clés, freins et leviers, référentiels méthodologiques, etc.

¹ Després Caroline, « Parcours de soins en situation de précarité : entre détermination et individualisation », Santé Publique, 2018/HS1 (S1), p. 157-163. DOI : 10.3917/spub.184.0157. URL : <https://www.cairn-int.info/revue-sante-publique-2018-HS1-page-157.htm>

LE PROJET « PARCOURS EN CANCÉROLOGIE » VISE EN PARTICULIER À CAPITALISER :

- Des actions pour lesquelles **le public cible fait ou a fait l'objet d'une implication** dans la conception, la mise en œuvre et/ou l'évaluation de l'action
- Des actions **qui s'adressent à des personnes en situation de vulnérabilité sociale** (personnes ayant une faible maîtrise de la langue française ou en littéracie en santé, ou en situation de handicap, de grande précarité, etc.) **ou territoriale** (personnes éloignées des interventions habituelles telles que les personnes vivant dans des territoires isolés ou enclavés, détenues en prison, etc.)

CONTRIBUER AU PROJET : COMMENT ?

Pour proposer une action ou un projet à notre démarche de capitalisation, les futurs contributeurs peuvent soumettre une candidature **dès maintenant** à la SFSP et envoyer une carte d'identité de leur projet à l'adresse ci-jointe capitalisation@sfsp.fr.

Les candidatures de sélection sont **ouvertes jusqu'au 30 novembre 2021**.

Pour être retenu, un projet doit répondre à 3 conditions :

- **Être achevé, ou avoir démarré depuis au moins un an.**
- **S'inscrire dans une logique d'amélioration des parcours, de réduction des inégalités de santé et en respecter les principes.**
- **Respecter les critères d'éligibilité ci-après.**



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet (ou l'action) capitalisé ne doit pas enfreindre certains principes éthiques :

- Ne pas respecter les libertés de choix, le principe d'autonomie et l'expérience des personnes ;
- Développer des stratégies par la peur ou une approche exclusivement centrée sur le risque ;
- Faire l'objet de lien ou de conflits d'intérêt.

Concernant le niveau d'implication des publics :

- Les projets doivent accorder une place importante aux personnes, leur permettant d'interroger la mise en œuvre de l'action.
- Les impacts de ces analyses sur l'action doivent être lisibles et visibles.
- Pour autant, cette participation ne doit pas forcément être effective en amont de l'action ou du projet, mais peut avoir été intégrée au « fil de l'eau ».
- Il peut y avoir plusieurs registres à cette implication visant :
 - o Soit des logiques de démocratie participative (collectif)
 - o Soit des logiques d'*empowerment* (individuel),
 - o Soit les deux.
- Les publics impliqués et identifiés par les promoteurs de l'action feront l'objet d'un ou plusieurs interviews.

Concernant le projet/action en soi :

- Les actions en lien avec un projet de recherche et notamment faisant l'objet d'un financement pourront être prises en considération.
- Il n'est pas nécessaire que l'action ait été évaluée. Mais une action évaluée peut faire l'objet d'une capitalisation.
- Nous visons principalement des actions innovantes en matière d'implication des publics et ayant peu de visibilité sur le territoire.
- Bien qu'intégrée dans la notion de parcours, la partie « dépistage » (sein, colorectal, col de l'utérus) étant déjà traitée via la capitalisation « dépistage », les candidatures de ces projets ne seront pas prioritaires. Cela sera également le cas de la thématique « Tabac », faisant également l'objet d'une importante capitalisation par la SFSP.
- Une attention particulière sera portée aux actions d'accompagnement intégrant les notions de refus ou le renoncement aux soins.
- Il doit s'agir d'un projet **mené en France (France métropolitaine et Outre-mer)**.
- Il doit s'agir d'une action qui s'adresse à un ou différents **public(s) vulnérable(s)** et qui contribue à l'objectif de réduction des inégalités sociales en santé.

Pour toute question concernant l'éligibilité de votre projet, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : capitalisation@sfsp.fr

POUR DEVENIR CONTRIBUTEUR*



Prévoir de pouvoir consacrer entre deux heures et une demi-journée à un ou des entretiens de capitalisation puis contribuer à un travail de relecture de validation du document produit



Remplir la carte d'identité (téléchargeable sur le site de la SFSP) de votre projet et l'adresser en pièce jointe à capitalisation@sfsp.fr. Vous pouvez joindre tout document se référant à votre action (dossier cosa, présentation diaporama, rapport d'évaluation, bilan, outils...)



Les actions seront examinées et sélectionnées par le comité de pilotage encadrant le projet lors de la concertation du 7 décembre 2021



Les capitalisations se dérouleront du mois de décembre 2021 au mois de février 2022

*La participation à la démarche de capitalisation ne donne lieu à aucune rémunération